
vente 2022+

Concept « Système de planification EP »

Etat : 20.02.2020

I. Situation initiale

- Les ordonnances de formation du 08 décembre 2014 (état au 01 janvier 2018) prévoient 1,5 jours d'école par année d'apprentissage CFC et 1 jour d'école par année d'apprentissage AFP.
- Pour des raisons financières, les cantons ne prévoient pas d'augmenter les jours d'école.
- Les entreprises ne veulent pas augmenter les jours d'école. Pour raccourcir les temps de trajet des apprenants aux écoles professionnelles, elles voudraient également éviter les demi-jours d'école.
- Les entreprises et les branches accordent beaucoup d'importance à la délimitation, resp. la perméabilité entre AFP et CFC.
- Le SEFRI exige une offre MP1 qui se tient dans deux jours d'école.
- L'ancrage des cours optionnels dans l'ordonnance de formation du CFC peut être supprimé si une bonne solution MP1 est proposée.
- L'orientation vers les compétences opérationnelles requiert l'adaptation de l'enseignement aux écoles professionnelles (EP). Afin de pouvoir soutenir les EP, une proposition pour une nouvelle structure d'enseignement est élaborée en collaboration avec des représentants d'entreprises et d'écoles.
- A cet égard, il doit être tenu compte des conditions-cadres suivantes :
 - Pour l'ordonnance de formation, le nombre de leçons par domaine de compétence opérationnelle et année scolaire doit être défini pour les EP. Il est précisé que les domaines de compétence opérationnelle peuvent être regroupés.
 - Conformément à l'ordonnance fédérale sur l'encouragement des sports, les cours d'éducation physique comprennent 1 leçon pour un enseignement scolaire allant jusqu'à 12 leçons par semaine et de 2 leçons pour un enseignement scolaire supérieur à 13 leçons par semaine.
 - Pour ce qui concerne les cours de culture générale et les cours de maturité professionnelle, les objectifs de formation décrits dans les plans d'études cadres doivent être atteints. Pour autant que possible, les cours de culture générale sont intégrés dans les cours de connaissances professionnelles.
 - Pour une meilleure planification de l'enseignement scolaire, le nombre des leçons devrait être divisible par 40.

II. Concept

Modèles de jours d'école

Divers modèles de jours d'école ont été développés et discutés. Après mûre réflexion, l'équipe principale a choisi les modèles suivants :

Modèle de jours d'école CFC

	1 ^{ère} année	2 ^e année	3 ^e année	Total
Entreprise (jours par semaine)	3.5	3	4	
Ecole professionnelle :				
Connaissances prof. dom. CP A	160	160	80	360
Connaissances prof. dom. CP B	80	120	80	280
Connaissances prof. dom. CP C	80	80	0	160
Connaissances prof. dom. CP D	120	160	40	320
Culture générale	40	40	80	160
Sport	40	80	40	200
Ecole professionnelle :				
Total leçons par semaine	13	16	8	1480
Total jours par semaine	1.5	2	1	

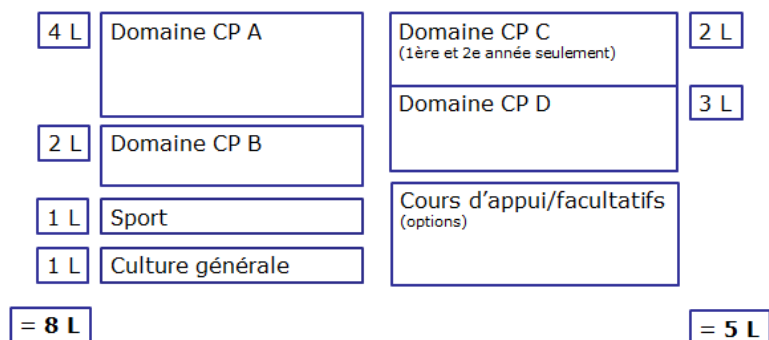
Modèle de jours d'école AFP

	1 ^{ère} année	2 ^e année	Total
Entreprise (jours par semaine)	4	4	
Ecole professionnelle :			
Connaissances professionnelles A	120	100	220
Connaissances professionnelles B	60	60	120
Connaissances professionnelles C	40	40	80
Connaissances professionnelles D	60	80	140
Culture générale	40	40	80
Sport	40	40	80
Ecole professionnelle :			
Total leçons par semaine	9	9	720
Total jours par semaine	1	1	

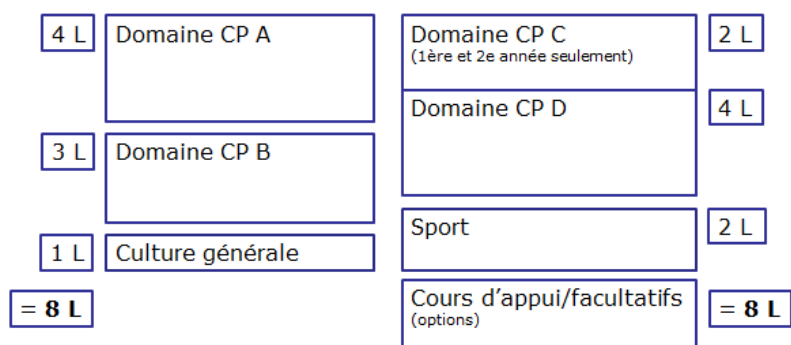
- Les deux modèles de jours d'école CFC (1.5 – 2 – 1) et AFP (1 – 1) ont été choisis essentiellement pour les raisons suivantes :
 - La perméabilité de l'AFP vers la formation initiale CFC raccourcie est assurée. Si les assistants du commerce de détail AFP intègrent la deuxième année d'apprentissage de la formation initiale CFC, ils auront déjà assisté durant 2 ans à 9 leçons par semaine d'enseignement scolaire alors que les apprenants CFC n'auront été scolarisés que durant 1 année à 13 leçons d'école professionnelle par semaine. Cette avance devrait permettre aux assistants du commerce de détail AFP le passage à la formation initiale CFC.
 - Les 1.5 jours d'école de la première année d'apprentissage permettent à l'école professionnelle de proposer des cours d'appui ou de stimulation aux apprenants CFC plus faibles.
- La maturité professionnelle 1 (type service) est transmise (comme jusqu'à présent) selon un modèle additif : Les apprenants MP sont dispensés des unités de cours à l'école professionnelle pour fréquenter les cours de maturité professionnelle. Par ailleurs, dans le cadre du principe directeur 2, des mises en œuvre pilotes sont en cours d'analyse dans le but de renforcer la maturité professionnelle.
(<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/de/home/bildung/maturitaet/berufsmaturitaet/staerkung-der-berufsmaturitaet.html>).

Idee de base système de planification CFC

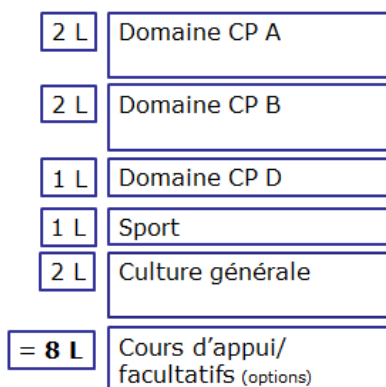
1^{ère} année d'apprentissage



2^e année d'apprentissage



3^e année d'apprentissage



- Vu la pondération plus importante des domaines de compétence professionnelle A, B et D dans le cadre de la procédure de qualification, une formation axée sur des compétences opérationnelles spécifiques est dispensée durant la dernière année d'apprentissage.

Idee de base système de planification AFP

1^{ère} année d'apprentissage

3 L	Domaine CP A
1.5 L	Domaine CP B
1 L	Domaine CP C
1.5 L	Domaine CP D
2 L	Culture générale / Sport
= 9 L	

2^e année d'apprentissage

2.5 L	Domaine CP A
1.5 L	Domaine CP B
1 L	Domaine CP C
2 L	Domaine CP D
2 L	Culture générale / Sport
= 9 L	

- Pour assurer la perméabilité, les contenus de la première année d'apprentissage CFC ont été alignés sur les contenus de la formation initiale AFP.

Maintien et structure de la langue

- Avec l'introduction du plan d'études 21, à la fin du niveau secondaire I, on peut s'attendre à un niveau linguistique d'au moins A2*.
- Dans la formation initiale AFP, le maintien du niveau (A2) d'une langue étrangère doit être assuré.
- Dans la formation initiale CFC, le niveau linguistique B1 doit être atteint au final.

III. Etapes du processus

13.05.2019	Groupe d'accompagnement cantons vente 2022+
01.06.2019	Equipe principale vente 2022+
10.07.2019	Commission F&Q Commerce de détail
29.08.2019	Groupe d'accompagnement cantons vente 2022+
25.09.2019	Séance SEFRI / direction du projet / représentants écoles équipe principale
25.09.2019	Kick-off planification des leçons CFC (représentants entreprises et écoles)
17.10.2019	Séance équipe principale : discussion modèle des jours d'école
23.10.2019	Séance GT « tableau des leçons / planification des leçons » (représentants écoles)
28.11.2019	Séance GT « tableau des leçons / planification des leçons » (représentants écoles)
10.12.2019	Séance équipe principale
30.01.2020	Séance direction du projet / représentants écoles équipe principale
20.02.2020	Séance équipe principale